



# RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Budget Ville

Conseil municipal  
Séance du 7 février 2018

# Chapitre 1 Le cadre légal et réglementaire

Préalable au vote du Budget Primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet d'échanger sur les orientations budgétaires de la commune et d'informer sur sa situation.

Il s'agit d'un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales. Il est défini comme suit :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal ».*

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a accentué l'information des conseillers municipaux.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation prospective de la structure avec l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux, des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Ce rapport donne lieu à une délibération du Conseil municipal sans vote. Il est transmis au représentant de l'Etat, publié, ainsi qu'envoyé au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

# Chapitre 2 Le contexte financier pour 2018

## 1) Le contexte économique

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 adoptée le 21 décembre 2017 par l'Assemblée nationale définit les orientations budgétaires dans un cadre pluriannuel et fixe l'étendue des objectifs à atteindre.

Le texte présente les priorités du "grand plan d'investissement" de 57 milliards d'euros structuré autour de quatre axes : accélérer la transition écologique (20 milliards d'euros), améliorer l'accès à l'emploi (15 milliards d'euros), dynamiser la compétitivité par l'innovation (13 milliards d'euros) et construire l'État de l'âge numérique (9 milliards d'euros dont 4,4 milliards d'euros au titre du chantier "Action publique 2022" et 4,9 milliards d'euros pour le développement de la télémédecine).

Pour 2018 la loi de finances s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% pour l'année 2018 et prévoit de ramener le déficit public à 2,6 % du PIB soit 82,9 milliards d'euros. Le projet de loi Une baisse de 0,7 point du PIB de la dépense publique et de 0,3 point des prélèvements obligatoires.

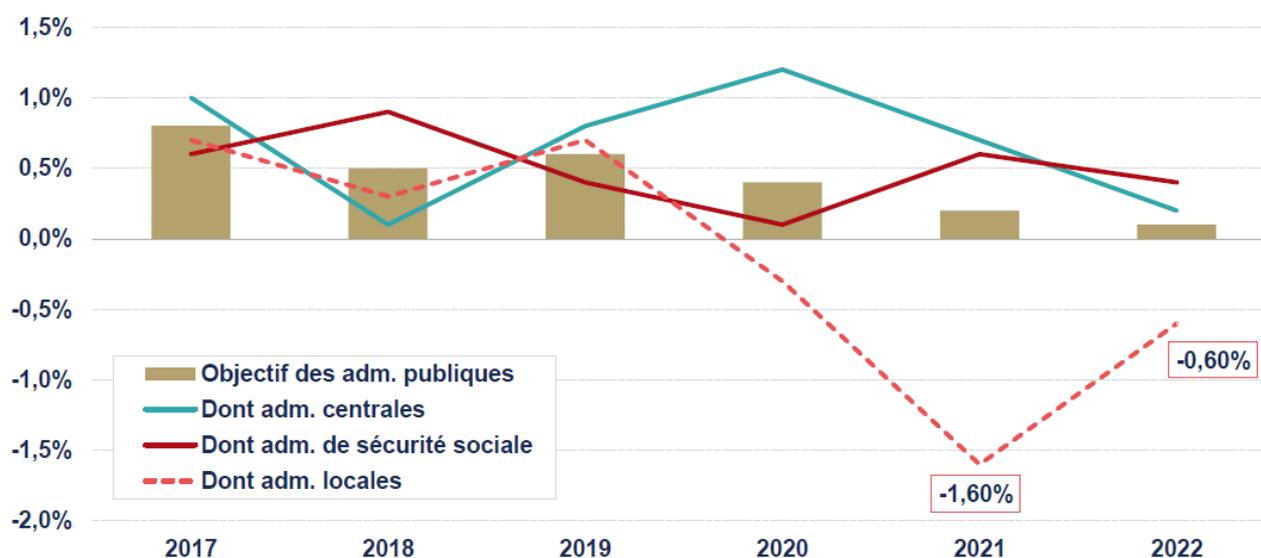
## 2) La maîtrise des dépenses publiques

Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2018–2022 : les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,20%.

Des contrats seront conclus par le représentant de l'État avec 340 collectivités afin de consolider leur capacité d'autofinancement et d'organiser leur contribution à la réduction des dépenses publiques et du déficit public. Ces contrats détermineront un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et un objectif d'amélioration du besoin de financement.

La loi de Programmation des finances publiques envisage un effort plus conséquent sur les administrations locales en ce qui concerne l'évolution de la dépense publique puisqu'elles seront les seules à devoir les réduire en volume :

## Taux de croissance en volume des dépenses publiques (fonctionnement et investissement)



Source : LPFP 2018-2022

### 3) Les mesures de la loi de finances 2018 concernant les collectivités territoriales

#### La contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics

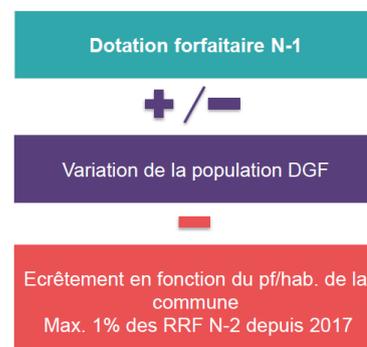
Dès 2014, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des comptes publics.

A compter de 2018, seules les 340 collectivités les plus peuplées seront dans la cible du plan de redressement de 13 milliards d'euros via une contractualisation individuelle basée sur le niveau de la dépense publique et le contrôle de la dette publique. Les dépenses ne devront pas dépasser 1.2% d'augmentation.

#### La DGF

La loi de finances pour 2018 est marquée par la fin de la contribution au redressement des comptes publics sur l'enveloppe de la DGF. Les modalités de calcul de la DGF restent inchangées à savoir :

#### calcul de la dotation forfaitaire



## Les mécanismes de péréquation

Les abondements des mécanismes de péréquation verticale sont réduits de moitié pour 2018. La DSU est réformée pour se recentrer sur les communes les moins favorisées.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est gelé à son niveau de 2016, soit 1 milliard d'euros, abandonnant par la même l'objectif d'adossement du FPIC à 2% des ressources fiscales.

Les variables d'ajustement de l'enveloppe normée sont en partie abandonnée au profit de la DCRTP : -11.6% sur le bloc communal.

Variables d'ajustement en LFI 2017	Variables d'ajustement LF 2018 et écrêtement (en %)
Compensations taxes foncières	Compensations taxes foncières 0%
DCTP	DCTP 0%
Compensation CET	Compensation CET 0%
DUCSTP	DUCSTP -100%
Dotation carré	FDPTP -14,3%
FDPTP	DCRTP et Dot. Carré département -0,3%
DCRTP (région et département)	DCRTP et Dot. Carré Région -6,3%
	DCRTP bloc communal (évolution moyenne) -11,6%

## Poursuite du soutien à l'investissement local

Une enveloppe de 665 millions d'euros est maintenue au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et une enveloppe d'un milliard pour la DETR. Les projets devront contribuer aux rénovation thermiques, aux transitions énergétiques, aux mises aux normes des équipements publics, aux investissements liés à la hausse du nombre d'habitants, aux accès aux services publics et aux soins, à la revitalisation des bourgs-centres, à l'attractivité du territoire...

## Réforme de la taxe d'habitation

Parmi les mesures phares du gouvernement, on note la réforme de la TH déclinée via un dégrèvement partiel et progressif de 2018 à 2020 de la ressource locale. Ce dégrèvement sera compensé par l'Etat à hauteur des taux et abattements appliqués en 2017.

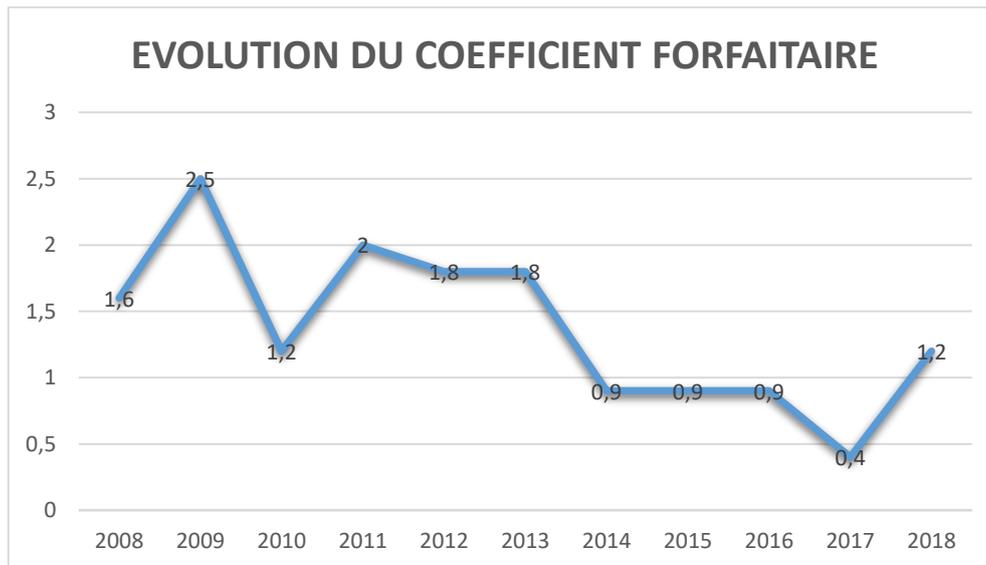
Les éléments de base ne sont pas figés.

Les collectivités ne perdent donc ni leur levier de taux ni le caractère évolutif de la base de leur ressource.

## Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). Pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par la loi de finances. Désormais ce coefficient sera indexé sur l'inflation constatée pour les locaux d'habitation.

Depuis 2008, ces revalorisations ont été les suivantes :



La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à +1,2 % pour 2018.

## 4) Le contexte intercommunal

Membre de Cœur d'Essonne agglomération depuis le 1er janvier 2016, la commune d'Arpajon voit certaines de ses compétences transférées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les transferts de droit concernant l'eau et l'assainissement sont intervenus.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la voirie qui est transférée à la CDEA. La CLECT validera au cours de l'année les conditions financières de ce transfert.

En parallèle, il conviendra de déterminer les conditions d'exercice des compétences d'intérêt communautaire pour le tourisme et le commerce de proximité.

## Chapitre 3 Situation et orientations budgétaires de la commune

Malgré les augmentations de nos contrats pluriannuels indexés et celles des organismes sociaux, ceci sans diminution du service public, la commune maintient un niveau de maîtrise de ses dépenses conformes à ses objectifs ambitieux de sa prospective, à savoir 1% sur des dépenses à caractère général et 2% sur les dépenses de personnel.

Depuis 2015, les budgets des services sont construits sur un objectif de diminution, exception faite des dépenses incompressibles (fluides, contrats divers de restauration scolaire et de maintenance...). Les mesures de gestion rigoureuses de l'exécution budgétaire sont également poursuivies (poursuite du travail de négociation et de rationalisation des achats avec la commande publique, exigence et suivi des prestataires par les techniciens, suivi des recettes et recherche de partenariats financiers ...).

Pour mettre en cohérence les inscriptions budgétaires avec le plan pluriannuel d'investissement, et notamment pour l'opération du cœur de ville, la commune a mis en place le mode de gestion des autorisations de programme et crédits de paiement en 2017. Ce mode de gestion, réservé aux opérations pluriannuelles, permet de n'affecter que les sommes à liquider sur l'année et non plus l'ensemble des marchés. La commune a voté une nouvelle délégation de service public relative au stationnement qui a conduit à la clôture du budget annexe du stationnement au 31/12/2017.

### 1) Les recettes de fonctionnement

Chapitres - RECETTES	2015	2016	Estimation 2017
013-Atténuations de charges	144 827,18	171 891,55	184 896,89
70-Produits des services	913 566,37	985 140,23	968 140,23
73-Impôts et taxes	6 477 585,90	6 712 363,40	6 850 490,93
74-Dotations et participations	2 584 627,96	2 264 003,61	2 101 970,52
75-Autres produits gestion courante	382 871,97	407 999,85	437 095,15
76-Produits financiers	20,14	18,81	213,98
77-Produits exceptionnels	161 785,20	43 910,61	302 499,20
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 665 284,72</b>	<b>10 585 328,06</b>	<b>10 845 306,90</b>
042-Opérations d'ordre entre section		2 000,00	0,00
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>10 665 284,72</b>	<b>10 587 328,06</b>	<b>10 845 306,90</b>

On ne note une augmentation prévisionnelle de 2.46 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) contre seulement 0.84% l'an passé. La variation provient de la hausse des recettes exceptionnelles avec les refacturations de pénalités liés aux marchés de l'opération du Gymnase E.Manuel.

La répartition a légèrement été modifiée notamment quant à la proportion des dotations passant de 21% à 19% des RRF.

La recette du produit des impôts se maintient à 63% des RRF.

#### a. Les produits des services (Chapitre 70)

Les recettes émanant de prestations facturées aux usagers sont incluses dans le chapitre 70 – Produits de gestion courante, ce chapitre représente 9% des recettes réelles de fonctionnement.

Pour suivre l'évolution des coûts de fonctionnement des différents services soumis à participation des usagers, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de 2.10% et voté les délibérations nécessaires lors des séances de novembre et décembre 2017. Une refonte des tarifs des services périscolaires sera étudiée au cours de l'année.

	2015	2016	2017
70-Produits des services	913 566	954 057	968 140
Total recettes réelles de fonctionnement	10 665 285	10 755 316	10 747 970
Ratio	9%	9%	9%
Evolution par rapport à n-1	-15%	4%	1%

#### b. Les produits des impôts et taxes (Chapitre 73)

	2015	2016	2017
Chapitres / Articles	Réalisé 2015	Estimé 2016	Estimé 2017
<b>73-Impôts et taxes</b>	<b>6 488 505,90</b>	<b>6 712 363,38</b>	<b>6 850 490,93</b>
7351-Taxe sur l'électricité	214 048,83	216 030,10	235 282,98
73111-Taxes foncières et d'habitation	4 448 345,00	4 820 888,00	4 910 812,00
7318- Autres impôts locaux ou assimilés		28 404,00	11 618,00
7321-Attribution de compensation	970 090,87	833 151,86	833 151,86
7322-Dotation de solidarité communautaire	226 469,00	219 918,84	218 898,52
7323-F.N.G.I.R.	119 874,00	119 874,00	119 874,00
7353 redevance des mines et 7368 Tlpe	4 450,35	3 968,85	3 762,19
7381-Taxes additionnelles aux droits de mutation	374 323,85	404 675,73	517 091,38
7324-Fonds de solidarité des communes de la RIF	130 904,00	65 452,00	0,00

Ce chapitre comprend les recettes fiscales liées aux taxes locales mais aussi les reversements de l'intercommunalité (DSC et attribution de compensation), ou de l'Etat et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

L'attribution de compensation va connaître une forte diminution en 2018 du fait des transferts des compétences de l'eau et assainissement, de la voirie et enfin de la petite enfance.

Les recettes du chapitre 73 représentent 63% des recettes réelles de fonctionnement en 2017 comme en 2016.

Pour 2018, le budget sera élaboré sur une prévision d'augmentation du produit des taxes locales de 6% compte tenu des prévisions de livraisons immobilières sur le territoire.

Concernant les taux de fiscalité, il n'est pas prévu de recours à la fiscalité sur 2017. Les taux restent donc inchangés comme suit :

	Fiscalité 2017		
Communes	Taux TH	Taux TFB	Taux TFNB
Arpajon	12.78%	15.74%	47.78%
Taux moyen CDEA	15.19%	17.51%	74.58%
Taux moyen national Communes de plus de 10 000 habitants	18.73%	23.79%	59.35%
Taux moyen Essonne Communes de plus de 10 000 habitants	18.63%	21.34%	79.50%

### c. Les dotations (Chapitre 74)

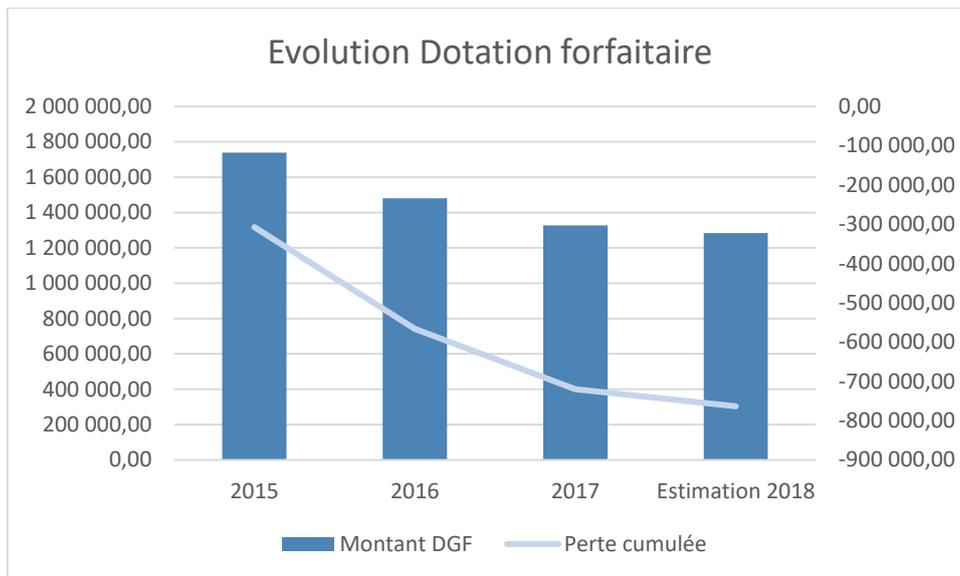
	2015	2016	2017
Chapîtres / Articles	Réalisé 2015	Estimé 2016	Estimé 2017
<b>74-Dotations et participations</b>	<b>2 584 627,96</b>	<b>2 364 003,61</b>	<b>2 101 970,52</b>
7411-Dotation forfaitaire	1 739 532,00	1 480 437,00	1 327 039,00
746-Dotation générale de décentralisation			
7478-Autres organismes (CAF et fonds d'amorçage)	187 977,83	152 373,44	139 843,60
74123-Dotation de solidarité urbaine et DNP	117 566,00	117 566,00	129 415,00
74718 autres - 7473 dptt - 7488 -fonds d'amorçage - 745 dotation instit - 74751 GFP - 74712 emplois d'avenir	112 403,46	117 639,50	88 610,24
7485 - dotation titres d'identité - 7484 recensement	12 409,00	12 279,00	12 149,00
7483xxx-Diverses dotations de compensation TP	275 001,67	372 974,67	253 907,68
74834-Etat - Compensation au titre des exo. TF	9 876,00	13 857,00	9 888,00
74835-Compensation au titre des exo. TH	129 862,00	96 877,00	141 118,00

#### La baisse de la DGF

Depuis plusieurs années, les lois de finances diminuent l'enveloppe globale affectée à la DGF et renforcent les mécanismes de péréquation, y compris en l'écritant.

La DGF perçue par la ville est passée de 2 046 000€ en 2013 à 1 327 000€ en 2017.

Le budget 2018 intégrera une nouvelle baisse de près de 5%, du fait de la variation liée à la population et celle de l'écritement.



#### Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Depuis 2015, l'intercommunalité assume entièrement cette dépense pour toutes les villes de l'agglomération dont Arpajon. Cette décision n'est pas remise en cause dans le cadre des orientations budgétaires de la CDEA.

#### La Dotation de solidarité urbaine (DSU)

En 2017, la commune a perçu 129 415 € occupant le rang 602 sur 686 communes éligibles.

Nous inscrivons cette recette au BP 2018 à hauteur de 110 000€, la loi de finances ayant réduit les abondements de ce dispositif pour 2018, tout en pensant que la pérennité de cette dernière pour Arpajon est probablement compromise pour les années à venir.

#### Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Une baisse de 14% est programmée sur ce dispositif dans la loi de finances passant cette dotation de plus de 187 354€ à 161 000€ pour 2018.

## 2) Les dépenses de fonctionnement

Chapitres - DEPENSES	2015	2016	Estimation 2017
011-Charges à caractère général	2 807 172,84	2 905 110,12	2 895 966,31
012-Charges de personnel	5 548 610,28	5 677 559,12	5 805 039,12
014-Atténuations de produits	1 919,00	-	
65-Autres charges gestion courante	609 380,71	574 793,10	445 763,82
66-Charges financières	75 535,00	69 361,67	32 540,83
67-Charges exceptionnelles	13 558,26	19 996,54	264 018,61
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 056 176,09</b>	<b>9 246 820,55</b>	<b>9 443 328,69</b>
023-Virement à la sect° d'investis.		-	
042-Opérations d'ordre entre section	632 504,55	605 426,04	537 366,56
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 688 680,64</b>	<b>9 852 246,59</b>	<b>9 980 695,25</b>

Les dépenses de fonctionnement évoluent de façon maîtrisée sans dépasser nos prévisions financières.

Les premières estimations de compte administratif 2017 présentent un niveau des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) légèrement supérieures à celles de 2016, toutefois cette augmentation ne concerne que l'écriture de transfert du résultat du budget d'assainissement en 678 – Charges exceptionnelles pour 252K€.

### a. Les charges à caractère général – chapitre 011

	2015	2016	Estimation 2017
011-Charges à caractère général	2 807 173	2 905 110	2 895 966
Total DRF	9 056 176	9 246 821	9 443 329
Ratio	31%	31%	31%
Evolution par rapport à n-1	-6%	3%	0%

Les charges à caractère général représentent toujours 31% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles incluent les budgets de fonctionnement des différents services. Les résultats provisoires de 2018 les situent à un niveau similaire à celle de 2017, voire une légère baisse.

Le budget 2018 sera construit sur une perspective d'évolution de 1% par rapport au BP 2018.

b. Les charges de personnel – chapitre 012

	2015	2016	Estimation 2017
012-Charges de personnel	5 548 610	5 677 559,12	5 805 039,12
Total DRF	9 056 176	9 246 820,55	9 443 328,69
Ratio	61%	61%	61%
Evolution par rapport à n-1	-2%	2%	2%

L'évolution des postes selon le tableau des effectifs annexé aux comptes administratifs

	2015			2016			2017		
	postes pourvus	dont TNC	ETP	postes pourvus	dont TNC	ETP	postes pourvus	dont TNC	ETP
Emploi fonctionnels	2		2	2		2	2		2
Filière Administrative	36	5	33,29	36	4	33,99	32	4	30,22
Filière Technique	57		56,37	59		57,44	61		58,12
Filière Sociale	7		6,6	7		6,8	7		6,8
Filière Médico-sociale	0		0	0		0	0		0
Filière Sportive	2		2	2		2	2		2
Filière Culturelle	7	2	6,11	7	2	6,11	7	2	6,11
Filière Police	4		4	3		3	4		4
Filière Animation	45	29	35,5	49	29	38,57	54	29	39,72
Non titulaires -ass mat	0		0	0		0	0	0	0
Non titulaires -vacataires	0		0	0	0	0	0	0	0
	<b>160</b>	<b>36</b>	<b>145,87</b>	<b>165</b>	<b>35</b>	<b>149,91</b>	<b>169</b>	<b>35</b>	<b>148,97</b>

	2015	2016	2017
agents catégorie A	11	11	9
agents catégorie B	18	21	19
agents catégorie C	131	133	141
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>165</b>	<b>169</b>

On constate une maîtrise de l'évolution de la masse salariale maintenant cette dernière aux objectifs.

Compte tenu des emplois à temps non complet et de la gestion fine des temps de travail des agents concernés, le volume du personnel évalué en équivalents temps plein, reste stable entre 2016 et 2017.

Chaque départ en retraite ou mutation est réétudié dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs afin de corréliser au mieux les orientations du service public et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Les dépenses de personnel augmentent de 2 % conformément aux objectifs fixés.

## Les avantages en nature

En matière d'avantages en nature, des agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service ; il s'agit des postes de gardiens de l'espace Concorde et de l'Espace sportif Emile Manuel. Le Conseil municipal fixe par délibération la liste des emplois qui justifient l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service (NAS) ou par convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA).

		2015		2016		2017	
	nb agent	Montant	nb agent	Montant	nb agent	Montant	
Logement titulaire	6	9841,14	2	1926,96	2	3892,35	
<b>Total</b>		<b>9841,14</b>		<b>1926,96</b>		<b>3892,35</b>	

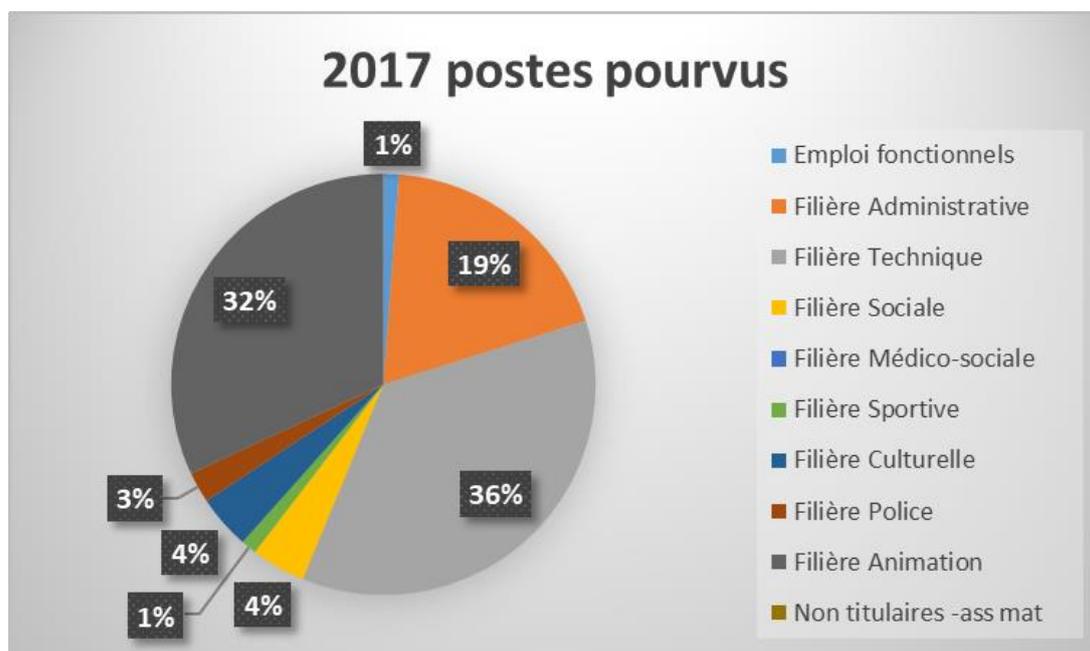
## La durée du temps de travail

La durée du temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures. Elle s'applique selon plusieurs cycles qui diffèrent selon les missions des services :

- Agents des filières administratives, techniques, police municipale : 39 heures par semaine, 17 jours RTT;
- Agents d'entretien des locaux et de restauration : 35 heures par semaine,
- Agents annualisés (filière animation et ATSEM) : 1607 heures annuelles.

## Evolution de la répartition des effectifs par filière

La répartition par filière reste assez stable. Les plus représentatives sont celles des services techniques avec 36% des effectifs, l'animation avec 32% et l'administrative avec 19%.



## Les perspectives pour 2018

La Ville mène une démarche d'optimisation des dépenses de personnel en affinant les besoins des différentes structures d'animation, en s'inscrivant dans une démarche volontaire de mutualisation avec d'autres communes ou l'agglomération, et en favorisant la mobilité interne lorsque des recrutements doivent être réalisés. Le plan de formation de la collectivité permettra le renforcement des compétences des agents et la poursuite de l'adaptation des services publics aux évolutions sociétales (développement numérique...).

Pour l'année 2018, il conviendra de prendre en compte :

- Le gel du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) et du point d'indice annoncés pour 2018,
- L'augmentation des cotisations retraite (CNRACL)
- La mutualisation des postes de responsable des espaces verts et de la voirie propreté urbaine en un poste de responsable de l'espace public
- La transformation d'un poste d'ASVP en poste de gardien de police municipale
- Le recrutement d'un plombier au sein du service Bâtiments

### c. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	2015	2016	Estimation 2017
65-Autres charges gestion couran	609 381	574 793	445 764
Total DRF	9 056 176	9 246 821	9 443 329
Ratio	7%	6%	5%
Evolution par rapport à n-1	8%	-6%	-22%

Les dépenses inscrites au chapitre 65 comprennent principalement :

- Les frais et indemnités des élus
- Les contributions aux organismes (OPAH...)
- Les subventions versées (aux associations, aux budgets CDE et CCAS...)

Ces dépenses ont nettement diminué du fait du transfert de la compétence eau et assainissement au 01/01/2017 à la CDEA. Ainsi les cotisations versées au SIBSO ont été prises en charge par l'agglomération.

## Chapitre 4 La gestion de la dette de la Collectivité

La commune est très peu endettée. Son ratio d'encours de la dette par habitant s'élève en 2016 à 289 € par habitant environ, contre une moyenne nationale 3 fois plus élevée de 918€.

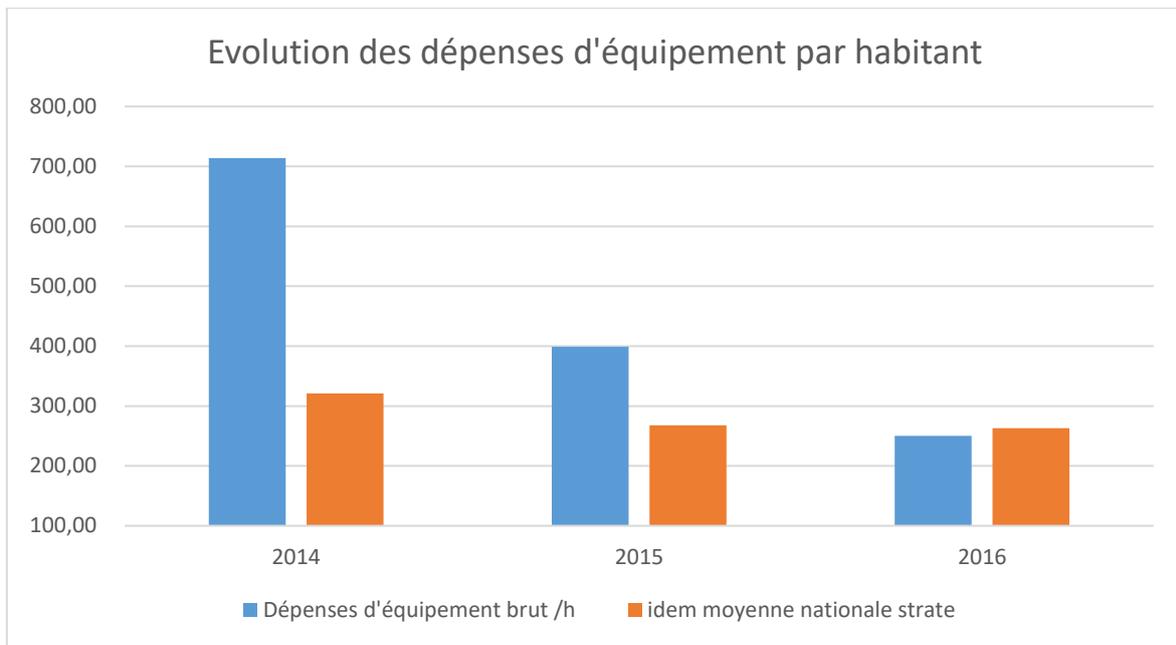
Les intérêts de la dette, inscrits au chapitre 66 de la section de fonctionnement, demeurent faibles. Les intérêts de la dette communale représentent moins d'1% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31/12	3 200 000	2 933 334	2 666 668
Annuité en capital de la dette	266 666	266 667	266 667
Intérêts de la dette	75 885	69 712	63 538
DRF	9 058 855	9 246 821	9 443 329
Autofinancement	1 609 109	1 340 508	1 401 978
Taux d'endettement (Encours dette/Autofinancement)*	1,99	2,19	1,90
Charge de la dette (Intérêts/DRF)	0,84%	0,75%	0,67%
* Taux d'endettement = nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources			

## Chapitre 5 L'investissement

*Evolution générale des dépenses et recettes d'investissement*

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2015	2016	2017
Remboursements de dettes	268 667,00	268 667,00	268 667,00
Dépenses d'équipement brut (20+21+23)	7 129 230,77	2 191 390,94	2 610 622,54
Autres (subventions...) (204)	152 820,00	496 870,00	0,00
<b>TOTAL Dépenses réelles d'Invtt (hors RAR)</b>	<b>9 779 171,74</b>	<b>2 956 927,94</b>	<b>2 879 289,54</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2015	2016	2017
Emprunts	2 000,00	702,00	702,00
Dotations, subventions (hors 1068) (10+13=	3 050 942,42	3 721 874,84	2 427 910,23
Autres (23-27)	0,00	0,00	144 462,82
<b>TOTAL</b>	<b>6 152 191,50</b>	<b>3 722 576,84</b>	<b>2 573 075,05</b>



## Les perspectives pour 2018

### Centre ville :

**En 2018, les travaux de rénovation et modernisation du centre-ville vont pouvoir débuter, avec notamment :**

- Les travaux de rénovation de l'église, subventionnés par la DRAC, qui vont débuter mi février et s'achever fin juin 2018.
- Les travaux du projet Cœur de ville correspondant à la phase 1 (Porte de Paris, grande rue jusqu'à la mairie) sont planifiés au second semestre.
- Dans le cadre de la réforme nationale du stationnement, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité en décembre 2017, la mise en œuvre de la Délégation de service public du stationnement. Le délégataire retenu, URBIS PARK réalisera des investissements sur l'ensemble des parcs en ouvrages qui lui sont confiés en gestion, au cours du premier trimestre 2018.
- Suite à la rénovation des pavillons de la mairie, la Maison du commerce ouvrira ses portes au cours du premier semestre afin de porter la dynamisation commerciale et d'accompagner l'association des commerçants dans ses projets.

### Services Publiques au plus près des arpajonnais

**Des projets majeurs sont également planifiés pour améliorer la qualité des services publics rendus aux arpajonnais, dans leur vie quotidienne.**

**Ce sont notamment :**

- Les travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'école Edouard Herriot seront engagés en fin d'année 2018, afin d'aménager sur ce site un accueil de loisirs périscolaire destiné aux enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Ce projet fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat via le dispositif de la DETR, et auprès de la CAF de l'Essonne.
- Les études concernant la réhabilitation et l'évolution du site de la B-MIAC se poursuivent, afin d'étudier le lien entre la bibliothèque municipale et les ateliers du 29.
- La rénovation de l'espace Concorde débutera au deuxième semestre 2018. Elle a pour objet de rendre le site accessible aux personnes handicapées, et d'améliorer le confort et les modalités de fonctionnement de la salle de spectacles : changement des gradins, isolation acoustique, création de loges.
- Installation du service Enfance éducation dans les anciens locaux du CCAS dans le parc de Freising.
- Déménagement du poste de police municipale dans des locaux partagés avec le délégataire du stationnement, et conformes à la réglementation relative à l'accueil des personnes handicapées.
- Les services numériques seront encore développés, notamment par la mise en œuvre de la gestion relation citoyen (GRC).

### Travaux d'amélioration du cadre de vie :

- Des aménagements et travaux de requalification de voirie seront réalisés rue de la paix et du 22 août.
- De même, la rue Marc Sangnier bénéficiera de travaux de réfection de ses trottoirs et des espaces verts.
- Enfin, la CDEA achèvera les travaux d'aménagement du parking Pôle gare.